

# Profond



## Rapport financier 2020

---

# Table des matières

---

Bilan	3
Compte d'exploitation	4
Annexe	6
Rapport de l'organe de révision	28
Rapport de l'expert en caisses de pension	30

# Bilan

	Annexe	31.12.2020	31.12.2019
	Chiffre	CHF	CHF
<b>Actif</b>			
<b>Placements</b>	6.4	<b>9 837 978 425</b>	<b>9 108 865 305</b>
<b>Fortune diverse</b>			
Créances vis-à-vis des employeurs		22 176 178	23 575 804
Autres créances		21 785 355	24 745 339
<b>Total de la fortune diverse</b>	7.2	<b>43 961 533</b>	<b>48 321 143</b>
<b>Compte de régularisation actif</b>		<b>380 496</b>	<b>337 504</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>9 882 320 454</b>	<b>9 157 523 952</b>
<b>Passif</b>			
<b>Engagements</b>			
Prestations de libre passage et rentes		200 636 768	187 159 021
Autres dettes		11 903 036	9 786 915
<b>Total engagements</b>	7.3	<b>212 539 804</b>	<b>196 945 936</b>
<b>Compte de régularisation passif</b>		<b>1 763 153</b>	<b>444 001</b>
<b>Réserve de cotisations d'employeur œuvres de prévoyance</b>	6.7.4	<b>66 738 700</b>	<b>72 412 216</b>
<b>Provisions non techniques</b>	7.4	<b>2 060 000</b>	<b>2 940 250</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>			
Capital de prévoyance assurés actifs	5.3	5 364 338 214	4 836 889 521
Capital de prévoyance retraités	5.5	2 968 270 564	2 794 006 645
Provisions techniques	5.6	398 539 609	311 958 247
Capitaux libres séparés œuvres de prévoyance	5.10	28 959 795	35 451 593
<b>Total capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>8 760 108 182</b>	<b>7 978 306 006</b>
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	6.3	<b>839 110 615</b>	<b>906 475 543</b>
<b>Total du passif</b>		<b>9 882 320 454</b>	<b>9 157 523 952</b>

# Compte d'exploitation

	Annexe	2020	2019
	Chiffre	CHF	CHF
Cotisations des salariés	7.1	189 177 092	171 161 584
Cotisations des employeurs	7.1	253 092 220	232 473 630
Prélèvement de la réserve de cotisations d'employeur pour le financement de cotisations	6.7.4	- 19 410 138	- 8 746 598
Financement de subsides du Fonds de garantie LPP		- 2 447 815	- 2 129 455
Primes uniques et rachats		70 184 689	58 408 038
Apports dans la réserve de cotisations d'employeur	6.7.4	15 482 595	16 992 498
Aides du Fonds de garantie		2 447 815	2 129 455
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>508 526 459</b>	<b>470 289 152</b>
Apports de libre passage	5.3	419 366 473	468 586 490
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	5.3	6 329 577	6 819 005
Attributions en cas de reprises d'assurés	7.7	432 155 711	547 744 282
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>857 851 761</b>	<b>1 023 149 777</b>
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>1 366 378 219</b>	<b>1 493 438 929</b>
Rentes de vieillesse		- 168 410 843	- 161 310 783
Rentes de survivants		- 27 693 284	- 26 724 844
Rentes d'invalidité		- 18 064 436	- 17 484 105
Rentes de divorce		- 148 260	- 133 477
Prestations en capital à la retraite		- 78 516 566	- 90 402 403
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		- 8 424 708	- 11 385 344
Affectation des capitaux libres et de la réserve de cotisations d'employeur		- 32 519 722	- 9 101 223
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>- 333 777 819</b>	<b>- 316 542 179</b>
<b>Prestations extra-réglementaires</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.3	- 508 843 531	- 503 910 546
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective	7.8	- 33 903 798	- 22 877 471
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	5.3	- 23 678 258	- 17 001 774
<b>Prestations de sortie</b>		<b>- 566 425 587</b>	<b>- 543 789 791</b>
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>- 900 203 406</b>	<b>- 860 331 970</b>
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance assurés actifs		- 436 939 172	- 567 775 988
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance retraités		- 174 263 919	- 174 877 753
Dissolution (+) / Constitution (-) de provisions techniques		- 86 581 362	- 63 206 919
Rémunération du capital épargne		- 90 509 521	- 155 337 203
Dissolution (+) / Constitution (-) de réserves de cotisations		5 673 516	- 8 139 365
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux libres œuvres de prévoyance		6 491 798	2 793 320
<b>Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>		<b>- 776 128 660</b>	<b>- 966 543 908</b>

	Annexe	2020	2019
	Chiffre	CHF	CHF
Prestations d'assurance		2 417 579	3 312 101
<b>Produits de prestations d'assurance</b>		<b>2 417 579</b>	<b>3 312 101</b>
Primes d'assurance		0	- 110 523
Cotisations au fonds de garantie		- 2 600 972	- 2 395 803
<b>Charges d'assurance</b>		<b>- 2 600 972</b>	<b>- 2 506 326</b>
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>- 310 137 239</b>	<b>- 332 631 175</b>
Produit des placements de capitaux		301 429 084	1 083 172 926
Frais d'administration des placements		- 36 078 368	- 29 178 685
<b>Résultat net des placements</b>	6.7	<b>265 350 716</b>	<b>1 053 994 241</b>
<b>Autres produits</b>	7.9	<b>375 089</b>	<b>312 153</b>
Administration générale		- 14 554 273	- 12 556 536
Marketing et publicité		- 2 789 837	- 2 813 629
Courtages		- 5 354 548	- 4 712 716
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		- 146 059	- 140 166
Autorités de surveillance		- 108 776	- 72 207
<b>Frais d'administration</b>	7.6	<b>- 22 953 493</b>	<b>- 20 295 254</b>
<b>Excédent des produits (+) / charges (-) avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>- 67 364 928</b>	<b>701 379 965</b>
Dissolution (+) / Constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur	6.3	67 364 928	- 701 379 965
<b>Excédent des produits (+) / Excédent des charges (-)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

# Annexe

---

## 1. Bases et organisation

### 1.1 Forme juridique et but

Profond Institution de prévoyance est une fondation au sens des articles 80 et suivants CC, de l'art. 331 CO et de l'art. 48 al. 2 LPP. La Fondation a pour objet la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et au-delà l'élimination des conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité ainsi que de la maladie, de l'accident ou du chômage dans des situations de détresse particulières.

### 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich sous le numéro d'ordre ZH 1227 et affiliée au fonds de garantie.

### 1.3 Indication des actes et des règlements

Acte de fondation	du 24.08.2017
Règlement d'organisation	du 01.01.2020
Règlement de prévoyance	du 01.01.2020
Règlement de liquidation partielle	du 31.12.2019
Règlement de placement	du 01.11.2018
Règlement des provisions	du 01.01.2020

### 1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

Conseil de fondation – Représentant des employeurs	Fonction	Durée du mandat
Bodmer Peter E. (depuis le 1.8.2020 et Président depuis le 1.7.2019)	Président	2020 à 2024
Goetschmann Frédéric E. (depuis le 1.8.2020)	Membre	2020 à 2024
Mrose Beda (jusqu'au 31.7.2020)	Membre	2017 à 2020
Murer-Chevalier Werner	Vice-président	2015 à 2024
Schelling Stephan	Membre	2019 à 2024

Theilacker Willy, jusqu'en juillet 2020 membre, depuis août 2020 assesseur/  
participant avec voix consultative.

Conseil de fondation – Représentant des employés	Fonction	Durée du mandat
Bitterli Brigitte (depuis le 1.8.2020)	Membre	2020 à 2024
Bodmer Peter E. (jusqu'au 31.7.2020 et Président depuis le 1.7.2019)	Président	2017 à 2020
Goetschmann Frédéric E. (jusqu'au 31.7.2020)	Membre	2016 à 2020
Mazouer Denis (jusqu'au 31.7.2020)	Membre	2016 à 2020
Nitz Bernhard (depuis le 1.8.2020)	Membre	2020 à 2024
Platz Aldo	Membre	2008 à 2024
Stohler Dieter (depuis le 1.8.2020)	Vice-président	2020 à 2024

**Direction**

Borrmann Gerold (jusqu'en juin 2020)  
de Capitani Petra (depuis mai 2020)

Häberli Andreas  
Immler Marco (depuis mai 2020)  
Nowacki Robert (depuis mai 2020)  
Schlaefli Laurent  
Schmidt Svenja

**Fonction**

Responsable Finances et Administration  
Responsable des Ressources humaines  
et des Services internes  
Responsable des placements  
Responsable Innovation et Technologie  
Responsable de la gestion des marchés  
Directeur  
Responsable Prévoyance,  
Directrice adjointe

Tous les membres du Conseil de fondation et de la direction signent collectivement à deux.

**Comité de rémunération**

Bodmer Peter E.  
Murer-Chevalier Werner  
Stohler Dieter (depuis août 2020)

**Fonction**

Membre  
Présidence  
Membre

Theilacker Willy, jusqu'en juillet 2020 membre, jusqu'en décembre 2020 assesseur/  
participant avec voix consultative.

**Comité des placements**

Bodmer Peter E.  
Gysin Franz  
Häberli Andreas  
(jusqu'en juillet 2020 présidence)  
Schelling Stephan  
(jusqu'en juillet 2020 membre)

**Fonction**

Membre  
Membre  
Membre  
Présidence

**Comité de direction**

Bodmer Peter E.  
(jusqu'en juillet 2020 membre)  
Murer-Chevalier Werner  
Schlaefli Laurent  
(jusqu'en juillet 2020 présidence)  
Stohler Dieter (depuis octobre 2020)

**Fonction**

Présidence  
Membre  
Membre  
Membre

Theilacker Willy, jusqu'en juillet 2020 membre, jusqu'en décembre 2020 assesseur/  
participant avec voix consultative.

**Comité des risques**

Bitterli Brigitte (depuis août 2020)  
Häberli Andreas  
Mazouer Denis (jusqu'en juillet 2020)  
Mrose Beda (jusqu'en juillet 2020)  
Platz Aldo  
(jusqu'en juillet 2020 présidence)  
Schlaefli Laurent  
Stohler Dieter (depuis août 2020)

**Fonction**

Présidence  
Membre  
Membre  
Membre  
Membre  
Membre  
Membre

Profond dispose d'un système de contrôle interne (SCI) et d'une gestion des risques adaptés à la taille et à la complexité de l'institution de prévoyance.

**1.5 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance**

**Expert en matière de prévoyance professionnelle**

Keller Experten AG, Partie contractante  
André Tapernoux, dipl. math., Expert responsable  
Altweg 2  
8500 Frauenfeld

**Organe de révision**

KPMG AG  
Räffelstrasse 28  
8036 Zürich

**Autorité de surveillance**

Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich (BVS)

**1.6 Employeurs affiliés**

	2020	2019
Portefeuille au 01.01.	1 999	1 867
Entrées	227	250
Départs	- 92	- 118
<b>Portefeuille au 31.12.</b>	<b>2 134</b>	<b>1 999</b>

Les départs de 92 employeurs affiliés concernent des départs techniques, des fermetures d'entreprises, des fusions et des licenciements.

**1.7 Sociétés apparentées**

**Participations majoritaires détenues directement :**

Agro Energie Schwyz AG  
B+B Holding AG  
Profond Fondation de placement  
Profond Finanzgesellschaft AG  
Tekag Holding AG



## 2. Assurés actifs et bénéficiaires de rentes

### 2.1 Assurés actifs

	2020	2019
Portefeuille au 01.01.	42 556	36 750
Entrées	15 847	17 819
Départs à la retraite, décès, invalidité	- 774	- 702
Départs	- 11 746	- 11 311
<b>Portefeuille au 31.12.</b>	<b>45 883</b>	<b>42 556</b>

### 2.2 Bénéficiaires de rentes

	2020	2019
Portefeuille au 01.01.	9 592	9 135
Entrées à partir de l'effectif actif	847	749
Reprise d'effectifs de rentes	84	200
Départs	- 515	- 492
<b>Nombre total de rentes au 31.12.</b>	<b>10 008</b>	<b>9 592</b>

### Répartition par types de rentes

	2020	2019
Rentes de vieillesse	6 704	6 312
Rentes de conjoint	1 659	1 647
Rentes transitoires	43	43
Rentes d'invalidité	1 018	953
Rentes pour enfant	571	560
Rentes de divorce	13	12
<b>Nombre total de rentes au 31.12.</b>	<b>10 008</b>	<b>9 527</b>

### 3. Nature de l'application du but

---

#### 3.1 Explication du plan de prévoyance

Profond Institution de prévoyance est une caisse de pension complète et applique un régime en primauté des cotisations. Les prestations de la Fondation sont décrites en détail dans le règlement de prévoyance (entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020) et définies dans le plan de prévoyance pour chaque affiliation.

Les prestations sont calculées sur la base des prestations de libre passage, des apports, des bonifications d'épargne et d'intérêts, déduction faite des versements anticipés pour la propriété d'un logement ou les versements en cas de divorce. Lors du départ à la retraite, les assurés ont le choix de recevoir leur capital de prévoyance sous forme de rente de vieillesse viagère (en 2020, taux de conversion pour les hommes à l'âge de 65 ans, 6,4 %, et pour les femmes à l'âge de 64 ans, 6,2 %) ou partiellement ou totalement sous forme de capital.

Le taux de conversion diminue progressivement jusqu'en 2022, de 0,2 % par an. Par conséquent, les taux de conversion s'élèvera en 2022 (âge ordinaire de la retraite) à 5,8 % pour les femmes et 6,0 % pour les hommes.

---

#### 3.2 Financement, méthodes de financement

Le financement est régi par le règlement de prévoyance.

La composition et le montant des cotisations pour les risques de décès et d'invalidité, les frais administratifs et les bonifications de vieillesse sont régis par les plans de prévoyance des entreprises affiliées.

Des montants moyens sont prélevés pour l'indemnisation des frais administratifs. Les frais de risque varient selon l'œuvre de prévoyance sur la base des dommages attendus. La prévoyance vieillesse est financée au moyen de cotisations à hauteur des bonifications de vieillesse.

Le règlement de prévoyance régit en outre le rachat et le financement ultérieur d'années de cotisation, le rachat d'augmentations de salaires ainsi que le financement anticipé de prestations transitoires.

## 4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

---

### 4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe des comptes annuels sont conformes aux recommandations relatives à la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26.

---

### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

La comptabilité, le bilan et l'évaluation sont établis conformément aux dispositions du Code des obligations et de la LPP. Les comptes annuels, composés du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, reflètent la situation financière effective au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle. Evaluation des actifs dans les comptes annuels :

#### Postes du bilan

Liquidités, dépôts à terme, créances

Obligations et actions  
Immobilier indirect et fondations  
de placement  
Immobilier direct

Sociétés immobilières

Placements alternatifs (indirects)  
Placements alternatifs (directs)  
Capitaux de prévoyance et provisions  
techniques

#### Méthode d'évaluation

Valeur nominale (déduction faite de la correction de valeur nécessaire)  
Valeur de marché  
Net Asset Value/cours de bourse

Discounted Cash-Flow Methode (DCF ou méthode des flux de trésorerie actualisés)

Valeur de rendement, valeur nette de la société

Valeur de marché/Net Asset Value  
Juste valeur (Fair Value)  
Expertise de l'expert de la caisse de pension

Les actifs en monnaies étrangères ont été convertis selon le taux de change de la date du bilan. Quant aux transactions, elles ont été converties au cours du jour concerné.

---

### 4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Il n'y a eu aucune correction modifiant le résultat au cours de l'exercice sous revue.

## 5. Couverture des risques/règles techniques/taux de couverture

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques de décès, d'invalidité et de longévité sont intégralement pris en charge par la Fondation.

Un contrat d'assurance existe pour les versements de rentes.

### 5.2 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les valeurs de rachat d'un contrat d'assurance s'élèvent à CHF 28 501 694,80 (exercice précédent : CHF 29 618 994,44). La compagnie d'assurance verse les rentes à Profond qui les verse ensuite aux bénéficiaires de rentes.

### 5.3 Evolution et rémunération du capital de prévoyance assurés actifs

Développement et rémunération des avoirs-épargne	2020	2019
	CHF	CHF
Capital épargne au début de l'exercice	4 836 889 521	4 113 320 868
Plus		
Cotisations d'épargne des employés	166 201 781	149 769 210
Cotisations d'épargne des employés (exonération de cotisations)	3 746 346	3 916 581
Cotisations d'épargne des employeurs	215 559 385	197 324 747
Cotisations d'épargne des employeurs (exonération de cotisations)	4 672 503	4 580 436
Apports de libre passage	419 366 473	468 586 490
Apports de libre passage nouvelles affiliations	397 315 001	499 049 906
Primes uniques et rachats	43 512 036	54 480 796
Apports provenant de la dissolution des fonds libres	26 672 653	3 927 242
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	6 329 577	6 819 005
Intérêts sur le capital épargne	90 509 521	155 782 303
Autres crédits*	5 165 946	6 547 116
Moins		
Prestations de libre passage en cas de sortie	- 508 843 531	- 503 910 546
Prestations de libre passage à la dissolution de contrats	- 29 809 461	- 22 561 468
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	- 23 678 258	- 17 001 774
Versements en capital à la retraite/au décès	- 84 971 759	- 100 166 118
Transfert de retraites avec prestations de retraite	- 200 152 955	- 180 493 951
Transfert sur le capital de prévoyance bénéficiaires de rentes (invalidité/décès)	- 4 146 566	- 3 081 322
<b>Capital d'épargne à la fin de l'exercice</b>	<b>5 364 338 214</b>	<b>4 836 889 521</b>

\* Ce poste concerne les mutations et corrections à effet rétroactif.

En raison des régularisations et des bonifications d'intérêts résultant de la prise en charge de nouvelles affiliations, il existe des différences par rapport au compte d'exploitation en ce qui concerne les intérêts sur le capital d'épargne et les versements en capital à la retraite/au décès.

Le Conseil de fondation a décidé d'accorder à l'avoir vieillesse des assurés actifs un intérêt de 1,75 % (exercice précédent : 3,5 %).

**5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP**

	2020	2019
	CHF	CHF
Avoirs de vieillesse LPP (compte témoin)	2 809 498 331	2 553 869 335
Taux d'intérêt LPP	1,00 %	1,00 %

**5.5 Evolution du capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes**

	2020	2019
	CHF	CHF
Situation du capital de prévoyance au début de l'exercice	2 794 006 645	2 619 128 892
Transfert de retraites avec prestations de retraite	200 152 955	180 493 951
Reprise d'effectifs de rentes	10 254 532	41 770 733
Paiement de capital de prévoyance à la nouvelle institution de prévoyance	- 2 486 193	- 307 724
Transfert du capital de prévoyance actifs (invalidité/décès)	4 146 566	3 081 322
Versements de rentes	- 214 316 823	- 205 653 209
Réajustement bases techniques	64 475 740	59 887 599
Adaptation du nouveau calcul du capital de prévoyance	112 037 143	95 605 081
<b>Total capital de prévoyance retraités</b>	<b>2 968 270 564</b>	<b>2 794 006 645</b>

Le Conseil de fondation examine chaque année l'octroi d'une allocation de renchérissement. Dans le contexte des fonds libres non disponibles et d'un environnement de longue date caractérisé par une inflation historiquement basse, le Conseil de fondation a décidé de ne pas octroyer de nouvelle allocation de renchérissement sur les rentes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**5.6 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques**

	2020	2019
	CHF	CHF
Réserve taux de conversion actifs	226 291 790	195 322 966
Réserve de fluctuation pour les risques d'invalidité et de décès	51 715 000	49 504 915
Provision pour l'allongement de l'espérance de vie	84 077 786	65 829 449
Provision pour cas de prévoyance en suspens ou latents	36 455 033	0
Provisions séparées œuvres de prévoyance	0	1 300 917
<b>Total provisions techniques</b>	<b>398 539 609</b>	<b>311 958 247</b>

Les remarques suivantes doivent être formulées au sujet des différents postes de provisions :

- Réserve taux de conversion actifs : la méthode reposant sur la valeur de liquidation a été appliquée pour calculer les pertes sur les retraites. Elle tient compte de tous les assurés actifs âgés de plus de 58 ans. Elle consiste à convertir les avoirs de vieillesse disponibles selon le règlement en rentes de vieillesse immédiates afin de déterminer ainsi la perte de conversion. Il est tenu compte de la part effective de retraits sous forme de capital d'environ 25 % (exercice précédent : 30 %).
- Réserve de fluctuation pour les risques d'invalidité et de décès : cette réserve a fait l'objet d'un nouveau calcul sur la base de l'effectif actuel des assurés actifs au 31 décembre 2020, avec un niveau de sécurité de 99 %.

- Accroissement de l'espérance de vie : la réserve mathématique de couverture des rentes en cours est renforcée de 0,5 % par année à partir de 2015 ; il en résulte au 31 décembre 2020 un renforcement de 3,0 % au total (exercice précédent : 2,5 %).
- Provision pour cas de prévoyance en suspens ou latents (nouveau au cours de l'exercice sous revue). Cette réserve couvre la constitution de réserves mathématiques attendue pour les cas de prévoyance en suspens ou latents.
- Provisions séparées : Ces provisions ont été constituées sur la base de conventions avec les différentes œuvres de prévoyance (par ex. : pour les sinistres en suspens ou latents) et complètement dissoutes au cours de l'exercice sous revue.

### 5.7 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été établie au 31 décembre 2020. Son appréciation est la suivante :

	2020 CHF	2019 CHF
Capital de prévoyance à couvrir	8 731 148 387	7 942 854 413
Fortune de prévoyance disponible	9 570 259 002	8 849 329 956
<b>Le taux de couverture était de</b>	<b>109,6%</b>	<b>111,4%</b>

Extrait du rapport de l'expert en caisses de pension relatif aux comptes annuels de 2020 : « En tant qu'expert en matière de prévoyance professionnelle, nous avons contrôlé Profond Institution de prévoyance en vertu de l'art. 52e LPP et pouvons confirmer sur cette base que la Fondation est à même de remplir ses obligations actuarielles réglementaires, que la sécurité financière est assurée et que les capitaux de prévoyance et provisions techniques sont suffisants. »

### 5.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels se fondent sur les éléments suivants :

- Taux d'intérêt technique : 2,25 % (exercice précédent : 2,50 %)
- Bases techniques : LPP 2015 tables périodiques 2012
- Provision pour l'accroissement de l'espérance de vie et fluctuations des risques

Conformément au règlement de placement, l'objectif fixé pour la réserve de fluctuation de valeur est calculé selon les principes de l'économie financière.

### 5.9 Modification des bases et hypothèses techniques

Le taux d'intérêt technique a été abaissé en 2020 de 2,50 % à 2,25 % (en 2019, de 2,75 % à 2,50 %). A la suite de cette modification, le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes a dû être augmenté de CHF 64 475 740 (exercice précédent : CHF 59 887 599), et la provision technique de CHF 56 548 613 (exercice précédent : CHF 47 009 225).

**5.10 Capitaux libres séparés  
œuvres de prévoyance**

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	CHF	CHF
Capitaux libres au début de l'exercice	35 451 593	38 244 914
Apports dus à de nouvelles affiliations	25 627 096	5 948 992
Conversion des réserves de cotisations d'employeur en capitaux libres	320 613	273 126
Apports capital de prévoyance actifs	- 26 672 653	- 3 927 242
Utilisations autres	- 5 847 069	- 5 173 981
Rémunération	80 216	85 784
<b>Capitaux libres à la fin de l'exercice</b>	<b>28 959 795</b>	<b>35 451 593</b>

Au 31 décembre 2020, des comptes avec des fonds libres sont tenus pour 287 œuvres de prévoyance (exercice précédent : 400). Les capitaux libres ont été rémunérés à hauteur de 0,25 % au cours de l'exercice sous revue (exercice précédent : 0,25 %).

**5.11 Taux de couverture se-  
lon l'art. 44 OPP 2**

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	CHF	CHF
Total de l'actif	9 882 320 454	9 157 523 952
Engagements	- 212 539 804	- 196 945 936
Compte de régularisation passif	- 1 763 153	- 444 001
Réserve de cotisations d'employeur pour œuvres de prévoyance	- 66 738 700	- 72 412 216
Provisions non techniques	- 2 060 000	- 2 940 250
Capitaux libres séparés affiliations	- 28 959 795	- 35 451 593
<b>Fortune de prévoyance disponible</b>	<b>9 570 259 002</b>	<b>8 849 329 956</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	5 364 338 214	4 836 889 521
Capital de prévoyance retraités	2 968 270 564	2 794 006 645
Provisions techniques	398 539 609	311 958 247
<b>Capital de prévoyance à couvrir</b>	<b>8 731 148 387</b>	<b>7 942 854 413</b>
<b>Excédent de couverture</b>	<b>839 110 615</b>	<b>906 475 543</b>
<b>Taux de couverture</b>	<b>109,6%</b>	<b>111,4%</b>

## 6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires en placement, règlement de placement

Le Conseil de fondation statue sur la nature et l'exécution de la gestion de fortune et surveille les activités de placement. Il a défini l'organisation de la gestion de fortune ainsi que les buts, les principes et les compétences dans le règlement de placement. De plus, Profond Institution de prévoyance est actuellement le seul investisseur de Profond Fondation de placement.

Banque de dépôt

Credit Suisse AG

#### Gestionnaire de fortune

Ardian Investment UK Ltd.  
ARTICO Partners AG  
Credit Suisse AG  
Partners Capital LLP  
Profond Fondation de placement  
PK Assets AG  
Swiss Life Asset Management AG  
UBS AG  
VI Vorsorgeinvest AG

#### Type d'agrément

FCA (Financial Conduct Authority UK)  
FINMA  
FINMA  
FCA (Financial Conduct Authority UK)  
OAK  
OAK  
FINMA  
FINMA  
FINMA

### 6.2 Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP 2) pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1-3 OPP 2) puisse être établi de façon concluante

	Limitation des catégories en vertu de l'art. 55 OPP 2 en % de la fortune totale	Limitation des catégories en vertu du règlement de placement en % de la fortune totale	Portefeuille actuel en % de la fortune totale
Actions	0-50	30-55	52,3
Devises étrangères sans couverture	0-30	15-43	31,2

Actions, devises étrangères sans couverture : les fourchettes des catégories de placement sont dotées de telle sorte qu'en raison des mouvements (importants) du marché, les quotas d'investissement qui en résultent pourraient dépasser de manière passive les limites de l'OPP2, sans avoir à supporter les coûts d'un rééquilibrage immédiat. Il convient de noter que ces taux relevés sont par nature temporaires et non stratégiques.

La Fondation gère tous ses placements avec le même soin, qu'il s'agisse de placements traditionnels ou alternatifs. Globalement, les placements sont suffisamment diversifiés et le but de prévoyance est ainsi assuré. L'allocation d'actifs est confirmée par une étude ALM.

### 6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur est déterminé selon la méthode dite « économique-financière ». Selon cette méthode, la réserve de fluctuation de valeur est établie sur la base des critères de rendement et de risque des catégories de placement de la stratégie de placement, et permet la rémunération requise des engagements sur un horizon d'un an, moyennant une sécurité suffisante. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur est exprimée en pourcentage du capital de prévoyance (y compris les provisions techniques) et l'objectif est d'atteindre un niveau de sécurité de 97,5 % sur un an. Le montant de cette valeur cible est vérifié tous les ans et adapté à la situation actuelle, ce qui garantit le maintien du principe de la permanence dans la méthode de calcul.



L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur s'élève à 14,08 % (exercice précédent : 13,09 %) du capital de prévoyance, sur la base d'une volatilité de 7,13 % (exercice précédent : 7,13 %).

	2020	2019
	CHF	CHF
Situation de la réserve de fluctuation de valeur au début de l'exercice	906 475 543	205 095 578
Dissolution (-)/Constitution (+) à la charge du compte d'exploitation	- 67 364 928	701 379 965
Réserve de fluctuation de valeur à la fin de l'exercice	839 110 615	906 475 543
Objectifs de la réserve de fluctuation de valeur	1 229 345 693	1 039 719 643
Déficit de réserve de la réserve de fluctuation de valeur	- 390 235 078	- 133 244 100

#### 6.4 Présentation des placements par catégorie

	Fortune 2020	Part effective	Stratégie	Fourchette	Fortune 2019	Part effective
	KCHF	%	%	%	KCHF	%
<b>Liquidités/créances</b>	<b>688 951</b>	<b>7,0</b>	<b>2</b>	<b>0-10</b>	<b>660 422</b>	<b>7,2</b>
Liquidités	688 951				660 422	
<b>Placements nominaux</b>	<b>1 165 470</b>	<b>11,8</b>	<b>18</b>		<b>1 001 766</b>	<b>11,0</b>
Obligations CHF	377 384	3,8	12	3-20	427 988	4,7
Obligations en monnaies étrangères	788 086	8,0	6	2-10	573 778	6,3
<b>Actions</b>	<b>5 145 236</b>	<b>52,3</b>	<b>49</b>	<b>30-55</b>	<b>4 753 259</b>	<b>52,2</b>
Actions Suisse	2 136 026	21,7	20	15-30	2 019 170	22,2
Actions Etranger	2 472 252	25,1	24	15-30	2 292 999	25,2
Actions Marchés émergents	536 958	5,5	5	0-8	441 090	4,8
<b>Immobilier</b>	<b>2 458 366</b>	<b>25,0</b>	<b>28</b>	<b>15-40</b>	<b>2 366 321</b>	<b>26,0</b>
Immobilier Suisse	1 653 106	16,8	19	10-30	1 545 556	17,0
Immobilier direct	1 276 702	13,0			1 204 422	13,2
Immobilier indirect	376 404	3,8			341 134	3,8
Immobilier Etranger	805 260	8,2	9	5-15	820 765	9,0
Immobilier direct	511 589	5,2			522 510	5,7
Immobilier indirect	293 671	3,0			298 255	3,3
<b>Placements alternatifs</b>	<b>379 955</b>	<b>3,9</b>	<b>3</b>	<b>0-15</b>	<b>327 097</b>	<b>3,6</b>
Capital-investissement	6 618	0,1	0	0-3	7 060	0,1
Marchés privés	244 398	2,5	1	0-10	227 774	2,5
Infrastructure	128 939	1,3	2	0-5	92 263	1,0
<b>Placements</b>	<b>9 837 978</b>	<b>100,0</b>			<b>9 108 865</b>	<b>100,0</b>

Les monnaies étrangères sans couverture représentent CHF 3,074 milliards, soit 31,2 % de la fortune totale (exercice précédent : CHF 2,766 milliards, soit 30,4 %). Les limitations de placement visées aux art. 54, 54a et 54b OPP2 sont respectées, ou élargies conformément aux données de l'annexe 6.2.

### Biens immobiliers direct répartis par propriété

	2020	2019
	CHF	CHF
<b>Suisse</b>		
Biens immobiliers détenus en propriété directe	0,00 %	1,29 %
Biens immobiliers détenus par Profond Fondation de placement	100,00 %	98,71 %

### Biens immobiliers détenus en propriété directe

	2020	2019
	CHF	CHF
Portefeuille au 01.01.	15 550 000	15 630 000
Adaptations à la valeur de marché	0	- 80 000
Transfert à la valeur de marché	- 15 550 000	0
<b>Portefeuille au 31.12.</b>	<b>0</b>	<b>15 550 000</b>

Ces biens immobiliers ont été transférés en 2020 à Profond Fondation de placement. Un taux d'actualisation de 3,40 % a été utilisé pour l'évaluation (méthode d'estimation : valeur de marché selon la méthode des flux de trésorerie actualisés) des immeubles détenus à Brugg (situés Hauptstrasse et Annerstrasse) par Wüest Partner AG lors de l'exercice précédent.

Profond Institution de prévoyance est actuellement le seul investisseur de Profond Fondation de placement (FdP). Elle possède des biens immobiliers en Suisse, en Allemagne et en Autriche. FdP se divise en deux groupes de placement :

### Biens immobiliers détenus par Profond Fondation de placement

	2020	2019
	CHF	CHF
<b>Groupe de placement Suisse</b>		
Fortune nette	1 276 725 970	1 188 871 746
<b>Groupe de placement Immobilier Allemagne - Autriche</b>		
Fortune nette	511 589 380	522 509 630

Le Conseil de fondation de la fondation de placement est composé de membres du Conseil de fondation et d'un assesseur de Profond Institution de prévoyance. Les décisions de placement sont prises notamment par le comité des placements immobiliers, qui est composé de trois experts immobiliers externes et de trois membres de Profond Institution de prévoyance.

### Chiffres clés FdP

	2020	2019
<b>Groupe de placement Suisse</b>		
Retour sur investissement	4,90 %	4,33 %
Taux d'actualisation moyens	3,08 %	3,20 %
Taux de financement externe	18,77 %	19,42 %
Taux de perte de revenu	7,36 %	4,75 %
Marge de bénéfice d'exploitation (marge d'EBIT)	73,88 %	76,36 %
Quote-part des charges d'exploitation (TERISA(NAV))	0,58 %	0,39 %
WAULT (Weighted Average Unexpired Lease Term)	5,24	5,57
<b>Groupe de placement Allemagne – Autriche</b>		
Retour sur investissement	0,04 %	4,02 %
Taux d'actualisation moyens	4,19 %	4,21 %
Taux de financement étranger	0,00 %	0,10 %
Taux de perte de revenu	5,33 %	4,01 %
Marge de bénéfice d'exploitation (marge d'EBIT)	63,70 %	62,56 %
Quote-part des charges d'exploitation (TERISA(NAV))	0,79 %	0,79 %
WAULT (Weighted Average Unexpired Lease Term)	8,89	9,65

Les valeurs (méthode d'estimation : valeur de marché selon la méthode des flux de trésorerie actualisés) des immeubles ont été évaluées par Wüest Partner AG.

### Biens immobiliers direct par type d'utilisation

	Surface	Revenu
<b>Groupe de placement Suisse</b>		
Habitation	51,00 %	50,00 %
Commerce	49,00 %	50,00 %
<b>Groupe de placement Immobilier Allemagne – Autriche</b>		
Habitation	1,00 %	1,00 %
Commerce	99,00 %	99,00 %

### 6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Effet de l'exposition des contrats à terme sur devises	Valeurs de marché 2020	Valeurs de marché 2019	Montant de l'exposition 2020	Montant de l'engagement 2019
	CHF	CHF	CHF	CHF
CHF	0	0	953 482 988	891 915 234
AUD	- 227 623	22 583	- 6 115 123	- 9 481 455
EUR	- 2 480 820	4 613 545	- 540 131 866	- 546 269 990
USD	4 065 339	6 281 292	- 395 590 843	- 326 305 718
GBP	- 186 245	82 369	- 11 645 157	- 9 858 071

Afin de réduire le risque de change, les devises sont stratégiquement couvertes au moyen d'opérations de change à terme.

## 6.6 Engagements de capital ouverts

Dans le cadre des investissements sur les marchés privés et des placements dans les infrastructures, il subsiste à la date du bilan une dette ouverte de CHF 462 918 845 (exercice précédent : CHF 177 885 933), laquelle est mise à disposition sur demande.

L'augmentation est liée aux nouveaux investissements dans les catégories Marchés privés, Infrastructure et Immobilier (indirect).

## 6.7 Explications du résultat net des placements

	2020	2019
	CHF	CHF
<b>Liquidités</b>	<b>- 5 760 089</b>	<b>- 3 581 836</b>
- Résultats des opérations d'intérêts	- 4 486 847	- 2 107 453
- Ajustements de change	- 293 359	- 734 392
- Intérêts sur les prestations de libre passage	- 979 883	- 739 991
<b>Placements nominaux</b>	<b>17 389 313</b>	<b>17 751 329</b>
- Résultats des opérations d'intérêts	22 610 409	11 559 092
- Plus-values nettes	- 5 221 096	6 192 237
<b>Actions</b>	<b>203 841 861</b>	<b>954 229 192</b>
- Dividendes	114 381 431	143 180 145
- Plus-values nettes	89 460 431	811 049 047
<b>Immobilier</b>	<b>75 500 572</b>	<b>103 572 348</b>
- Distributions	26 657 842	36 602 987
- Plus-values d'évaluation et plus-values nettes	48 842 730	66 969 361
<b>Placements alternatifs</b>	<b>10 457 426</b>	<b>11 201 893</b>
- Distributions	18 482 283	8 239 768
- Plus-values d'évaluation et plus-values nettes	- 8 024 857	2 962 125
<b>Frais d'administration des placements</b>	<b>- 36 078 368</b>	<b>- 29 178 685</b>
- Frais d'administration	- 2 487 864	- 2 329 724
- Frais de gestion de fortune	- 6 194 215	- 7 708 408
- Frais de tiers*	- 1 397 955	746 436
- Frais TER	- 25 998 333	- 19 886 989
<b>Résultat net des placements</b>	<b>265 350 716</b>	<b>1 053 994 241</b>

\* Au cours de l'exercice précédent, les frais datant de 2018 liés à la vente de placements alternatifs ont été compensés. Ces frais n'ont délibérément pas été facturés avant la vente définitive.

### Explications des frais de gestion de la fortune

Placements	2020	2019
	CHF	CHF
Placements transparents	9 837 978 425	8 866 629 401
Placements opaques	0	242 235 904
<b>Total des placements</b>	<b>9 837 978 425</b>	<b>9 108 865 305</b>
Taux de transparence des frais	100,00%	97,34%

Les placements opaques de l'exercice précédent sont les suivants : Ardian Infrastruktur V CHF 465 209, ASF Peace Co-Invest L.P. CHF 11 052 228, Brookfield Infrastructure Fund CHF 2 827 186, Mellifera CHF 225 087 465, Mercure Holding SCA CHF 2 790 687 et Patrimonium Prepaid Gesundheitsimmobilien CHF 13 129.

Placements	2020	2019
	CHF	CHF
Frais de gestion de fortune comptabilisés directement	10 080 035	9 291 696
Total de tous les chiffres-clés des frais en francs suisses pour les placements collectifs	25 998 333	19 886 989
<b>Frais de gestion de fortune comptabilisés selon le compte d'exploitation</b>	<b>36 078 368</b>	<b>29 178 685</b>
En pourcentage des placements au coût transparent	0,37%	0,33%

	2020	2019
<b>Performance selon gestion de fortune</b>	<b>2,7%</b>	<b>13,5%</b>

La performance est calculée selon la méthode de calcul du taux de rendement pondéré par le temps (TWR ou time-weighted rate of return).

#### 6.7.1 Pratique de rétrocessions

Les entreprises chargées de la gestion de fortune se sont engagées par contrat à ne pas encaisser de rétrocessions ou à en reverser l'intégralité à Profond Institution de prévoyance si de telles rétrocessions ont été touchées.

La Fondation a également demandé des attestations aux institutions pour les rétrocessions éventuellement encaissées ou versées. Ces attestations ont été reçues et n'ont livré aucun indice sur de quelconques rétrocessions versées à des personnes proches ou à des tiers.

La Fondation n'a pas encaissé de rétrocessions au cours de l'année écoulée.

### 6.7.2 Dispositions de loyauté

Profond applique les règles de l'association sectorielle ASIP, notamment la charte ASIP et les directives techniques, qui définissent le respect des prescriptions de loyauté et d'intégrité de la LPP. Lors de leur entrée en fonction, le Conseil de fondation, la direction et les collaborateurs déclarent respecter ces prescriptions. Les membres du Conseil de fondation, des comités et de la direction confirment en outre chaque année qu'ils satisfont aux exigences légales et réglementaires et qu'ils respectent les prescriptions de loyauté.

En application des dispositions de loyauté, des déclarations de loyauté conformément aux art. 48f et 48g OPP 2 ont été demandées aux personnes et institutions chargées du placement et de la gestion de la fortune de prévoyance. Ces déclarations ont été remplies dans leur intégralité.

### 6.7.3 Exercice des droits de vote

Profond exerce ses droits de vote dans les sociétés suisses cotées. Le vote de Profond peut être consulté sur son site Internet. Dans tous les sujets qui sont soumis au vote, le but recherché est de prendre en compte au mieux les intérêts des actionnaires ou des destinataires. Le vote de Profond se fonde sur les recommandations d'Inrate, qui soutient les investisseurs institutionnels dans l'exercice des droits des actionnaires avec des recherches détaillées sur la gouvernance d'entreprise et des recommandations de vote. Dans le cas de placements étrangers, les droits de vote sont exercés par l'intermédiaire du gestionnaire de portefeuille.

### 6.7.4 Explications de la réserve de cotisations d'employeur

	2020	2019
	CHF	CHF
Réserves de cotisations d'employeur pour certaines œuvres de prévoyance sans renonciation à l'utilisation, situation au 01.01.	72 412 216	64 272 851
Paievements	15 482 595	16 992 498
Utilisation pour le financement des cotisations	- 19 410 138	- 8 746 598
Dissolution en cas de sortie collective	- 1 608 144	- 8 279
Rémunération	182 784	174 870
Conversion des réserves de cotisations d'employeur en capitaux libres	- 320 613	- 273 126
<b>Total réserves de cotisations d'employeur sans renonciation à l'utilisation</b>	<b>66 738 700</b>	<b>72 412 216</b>

Il n'y a pas de réserves de cotisations d'employeur avec renonciation à l'utilisation. Les réserves de cotisations d'employeur ont été rémunérées à hauteur de 0,25 % en 2020 (exercice précédent : 0,25 %).

## 7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Répartition des cotisations œuvres de prévoyance

	2020	2019
	CHF	CHF
Cotisations d'épargne des employés	166 201 781	149 769 210
Cotisations risque des employés	18 550 937	17 147 391
Contributions aux frais d'administration des employés	4 424 374	4 244 983
<b>Total cotisations des employés</b>	<b>189 177 092</b>	<b>171 161 584</b>
Cotisations d'épargne des employeurs	215 559 385	197 324 747
Cotisations risque des employeurs	29 296 767	27 400 981
Contributions aux frais d'administration des employeurs	7 117 669	6 687 275
Contributions de base	1 062 534	1 021 158
Participations aux frais pour dépenses extraordinaires	55 866	39 469
<b>Total cotisations des employeurs</b>	<b>253 092 220</b>	<b>232 473 630</b>

### 7.2 Fortune diverse

	2020	2019
	CHF	CHF
Créances vis-à-vis des employeurs	22 176 178	23 575 804
Liquidités découlant de l'activité d'exploitation	6 306	7 144
Créances vis-à-vis des œuvres de prévoyance	141 619	3 141 619
Impôt anticipé	17 317 461	18 891 694
Autres avoirs	692 009	168 407
Mobilier, informatique, transformation	3 594 752	2 500 767
Cautions de loyer	33 208	35 708
<b>Total de la fortune diverse</b>	<b>43 961 533</b>	<b>48 321 143</b>

### 7.3 Engagements

	2020	2019
	CHF	CHF
Engagements envers les personnes sortantes	138 155 417	138 163 576
Engagements envers les retraités	2 566 782	9 379 388
Entrées anticipées de prestations de libre passage *1	37 611 469	4 414 257
Entrées anticipées de nouvelles affiliations	16 049 898	28 369 974
Engagements découlant des nouvelles affiliations*2	6 253 202	6 831 826
Autres dettes	11 903 036	9 786 915
<b>Total engagements</b>	<b>212 539 804</b>	<b>196 945 936</b>

\*1 L'exercice de l'année écoulée a été clôturé plus tôt en raison d'un changement de système de caisse de pension. Par conséquent, un nombre réduit d'entrées ont été traitées.

\*2 Au 31 décembre 2020, toutes les nouvelles affiliations de 2018 à 2020 n'avaient pas encore pu être définitivement achevées. Il s'agit de reprises de fondations dans lesquelles les contrats de reprise n'ont pas encore été conclus et les fonds restants n'ont pas été définitivement comptabilisés.

**7.4 Provisions non techniques**

	2020	2019
	CHF	CHF
Provisions pour impôts latents sur les gains immobiliers découlant du transfert à Profond Fondation de placement	2 060 000	2 060 000
Provisions pour impôts latents sur les gains immobiliers	0	880 250
<b>Total provisions non techniques</b>	<b>2 060 000</b>	<b>2 940 250</b>

L'impôt sur les gains immobiliers est calculé sur la différence entre la valeur d'acquisition fiscale et la valeur de marché en vigueur.

**7.5 Placements chez l'employeur**

<b>Placements chez l'employeur</b>	2020	2019
	CHF	CHF
Profond Fondation de placement		
Comptes courants	12 708 316	1 036 296
Participation	1 790 676 202	1 707 295 146
Affectation de fortune	100 000	100 000
<b>Total Profond Fondation de placement</b>	<b>1 803 484 518</b>	<b>1 708 431 442</b>

Les opérations de change à terme utilisées pour la couverture des risques de change ne sont pas comptabilisées dans les placements chez l'employeur.

<b>Résultat net des placements chez l'employeur</b>	2020	2019
	CHF	CHF
Profond Fondation de placement		
Ajustement d'évaluation	57 058 892	71 184 063
Frais TER	- 11 225 579	- 8 606 570
<b>Total Profond Fondation de placement</b>	<b>45 833 313</b>	<b>62 577 493</b>

Les évaluations en devises ne sont pas prises en compte dans le tableau ci-dessus.



### 7.6 Charges d'administration

	2020	2019
	CHF	CHF
Frais d'administration selon le compte d'exploitation	22 953 493	20 295 254
Frais pour prestations d'assurance rendues	- 3 081 837	- 2 650 911
Autres produits (frais d'administration pertinents)	- 375 089	- 312 153
<b>Total frais d'administration (apurés)</b>	<b>19 496 568</b>	<b>17 332 190</b>

Profond Institution de prévoyance est une fondation entièrement autonome. Ainsi, toutes les prestations d'assurance (par ex. en cas d'invalidité) sont fournies en interne et comptabilisées dans les frais d'administration plutôt que dans les charges d'assurance, selon la Swiss GAAP RPC 26. Par conséquent, les frais d'administration sont réduits de ce poste.

Les autres produits incluent les revenus des services rendus par la Fondation et limitent ainsi les frais d'administration.

### 7.7 Entrées de reprise d'effectifs d'assurés

	2020	2019
	CHF	CHF
Apports prestations de libre passage	397 315 001	499 049 906
Apports capitaux libres et réserves de cotisations d'employeur	24 586 178	5 948 992
Apports capital de prévoyance retraités	10 254 532	41 770 733
Apports provisions techniques	0	974 651
<b>Total attributions en cas de reprises d'assurés</b>	<b>432 155 711</b>	<b>547 744 282</b>

### 7.8 Départs d'effectifs d'assurés

	2020	2019
	CHF	CHF
Transfert prestations de libre passage	29 809 461	22 561 468
Transfert capital de prévoyance retraités	2 486 193	307 724
Transfert capitaux libres et réserves de cotisations d'employeur	1 608 144	8 279
<b>Total transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective</b>	<b>33 903 798</b>	<b>22 877 471</b>

### 7.9 Autres produits

	2020	2019
	CHF	CHF
Autres produits	22 914	38 416
Commission retenue à la source	48 650	35 837
Coûts EPL	84 064	76 400
Prestations à des tiers	219 460	161 500
<b>Total autres produits</b>	<b>375 089</b>	<b>312 153</b>

## 8. Demandes de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance a fait remarquer que les placements dans l'immobilier devaient être présentés de manière plus détaillée. Il en a été tenu compte au point 6.4. L'autorité de surveillance souhaite également que les hypothèques dans Profond Fondation de placement ne soient pas renouvelées.

Profond reste en dialogue avec l'autorité de surveillance au sujet de Profond Fondation de placement.

## 9. Autres informations relatives à la situation financière

### 9.1 Liquidations partielles

Les liquidations partielles sont effectuées en bonne et due forme conformément au règlement de liquidation partielle approuvé le 31 octobre 2019 et en vigueur depuis le 31 décembre 2019. Les liquidations partielles en suspens ou achevées sont énoncées dans une liste séparée qui couvre une période de un an.

Les cas suspects suivants de liquidations partielles à la date de référence du 31 décembre 2019 ont été contrôlés et exécutés en 2020 :

Faits de liquidation partielle	Réduction de l'effectif	Restructuration	Dissolutions de conventions d'affiliation	Total
Nombre d'affiliations contrôlées				177
Cas suspects	173	0	4	177
Décision positive	0	0	4	4
Décision négative	173	0	0	173
Décision en suspens	0	0	0	0
Traité	173	0	3	176
En suspens	0	0	1	1

En 2020, à l'instar de l'exercice précédent, aucune réserve de fluctuation de valeur n'a été transmise lors de dissolutions de contrats.

---

**9.2 Engagement conditionnel**

En relation avec l'investissement dans des placements alternatifs de type infrastructure, il existe des engagements conditionnels (augmentation du prix d'achat liée aux résultats) de CHF 5 000 000 au maximum (exercice précédent : CHF 5 000 000).

Pour les bureaux de Zurich, une garantie de loyer d'un montant de CHF 130 000 a été fournie à la place d'un compte garantie de loyer.

---

**9.3 Mise en gage d'actifs**

Dans le contrat-cadre conclu pour des crédits entre Profond Institution de prévoyance et Credit Suisse AG le 11 décembre 2016, un contrat de nantissement de CHF 150 000 000 a été convenu. Au 31 décembre 2020, CHF 2 918 955 de ce montant avaient été utilisés.

---

**9.4 Procédures juridiques en cours**

Il n'y a actuellement aucune procédure juridique substantielle en cours.

---

**9.5 Réduction du taux d'intérêt technique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Le Conseil de fondation de Profond Institution de prévoyance a décidé de réduire le taux d'intérêt technique à 2,0 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cette baisse entraîne une réduction du taux de couverture d'environ 1,4 point de pourcentage.

## 10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant.



**KPMG SA**  
Räffelstrasse 28  
Case postale  
CH-8036 Zurich  
  
+41 58 249 31 31  
kpmg.ch

## **Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de Profond Vorsorgeeinrichtung, Zurich**

### **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Profond Vorsorgeeinrichtung comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

### **Responsabilité du Conseil de fondation**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### **Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle**

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

### **Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre; une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des évaluations effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

KPMG SA est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre du réseau KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une personne morale suisse. Tous droits réservés.

 Entreprise certifiée EXPERTSuisse



**Profond Vorsorgeeinrichtung, Zurich**  
Rapport de l'organe de révision  
sur les comptes annuels  
au Conseil de fondation

#### **Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG AG

***Ceci est la traduction française du  
rapport allemand de l'organe de révision***

Erich Meier  
Expert-réviser agréé  
Réviser responsable

Philip Menzi

Zurich, 4 Mai 2021



**Keller Experten AG**  
Altweg 2  
8500 Frauenfeld  
Limmatstrasse 50  
8005 Zürich  
Téléphone 052 723 60 60  
info@kexp.ch  
www.kexp.ch

Frauenfeld, 20 mai 2021

## Rapport de l'expert en assurances de pension sur les comptes annuels 2020

L'expertise actuarielle établie au 31.12.2020 demeure fondée sur les bases actuarielles LPP 2015 tableau périodique 2012. Le taux d'intérêt technique a été abaissé au 31.12.2020 de 2,50 % à 2,25 %, occasionnant des coûts exceptionnels pour relever la réserve mathématique des rentes et les provisions techniques de CHF 121,0 millions et entraînant une baisse du taux de couverture de 1,6 point de pourcentage.

Le taux de couverture a diminué en l'espace d'un an de 111,4 % à 109,6 %, principalement du fait de l'abaissement du taux d'intérêt technique. Les réserves de fluctuation de valeur portées au bilan s'élèvent à environ 68 % de la valeur cible.

Le financement actuel est correct d'un point de vue actuariel. En effet, compte tenu des bases techniques utilisées, les promesses de prestations de Profond sont assurées par les cotisations, les provisions techniques, les capitaux de prévoyance et les revenus d'actifs attendus. Le rendement escompté à long terme dépassant la performance nécessaire de 2,7 %, la situation financière devrait rester bonne à moyen terme.

Concernant le financement, le processus d'épargne est équilibré car les cotisations d'épargne sont équivalentes aux bonifications de vieillesse. Comme dans les années précédentes, les obligations financières pour les nouvelles prestations en cas de mort ou d'invalidité des assurés actifs sont nettement plus faibles que ce que les bases actuarielles laissaient présager. Il en résulte un gain dans le processus de risque. Le processus de coûts est lui aussi positif, les participations aux frais et l'ensemble des rémunérations et revenus étant supérieurs aux coûts administratifs. Les coûts de CHF 29,4 millions liés aux pertes sur les retraites en 2020 ont été couverts aux 2/3 par l'excédent de risque et à 1/3 par le revenu de fortune.

Le Conseil de fondation a décidé des modifications que nous avons demandées au niveau du règlement des provisions et des bases actuarielles. Du point de vue des experts, aucune mesure supplémentaire à mettre en œuvre d'ici fin 2021 n'est nécessaire.

En notre qualité d'experts en matière de prévoyance professionnelle, nous confirmons que les bases techniques sont appropriées, que la sécurité financière est assurée à la date de référence, que les dispositions actuarielles réglementaires sont conformes aux dispositions légales et que les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.

Keller Experten AG (partie contractante)

André Tapernoux  
Expert en Caisses de Pensions CSEP  
Expert exécutant

Patrick Baeriswyl  
Expert en Caisses de Pensions CSEP



Matthias Keller

Patrick Baeriswyl

Roland Schorr

André Tapernoux

# Profond

## **Siège principal**

Profond Vorsorgeeinrichtung  
Zollstrasse 62  
8005 Zürich  
058 589 89 81

## **Siège pour la Suisse romande**

Profond Institution de prévoyance  
Avenue de la Rasude 5  
1006 Lausanne  
058 589 89 83

## **Bureau**

Profond Vorsorgeeinrichtung  
Hans-Hugi-Strasse 5  
2502 Biel  
058 589 89 81

## **Bureau**

Profond Vorsorgeeinrichtung  
Vadianstrasse 59  
9000 St. Gallen  
058 589 89 81

[info@profond.ch](mailto:info@profond.ch)  
[www.profond.ch](http://www.profond.ch)